

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Vendredi 7 Septembre 1917

	Pages
Conseil municipal :	
Commissions des Finances et des Travaux. — Fusionnement	222
Administrations diverses :	
Guerre. — Immeubles sinistrés. — Travaux	228
— Ravitaillement. — Comité hollandais. — Service financier	235
Bâtiments communaux :	
Distribution d'eau. — Usine d'Emmerin. — Installation de pompes électriques.	229
— Usine de l'Arbonnoise. — Fermeture.	233
Voirie :	
Emprises. — Rue d'Artois, 171. — Courtois. — Tableau. — Suppression.	234
— Rue Colbert, 178 — Jouvenet. — Tableau. — Suppression.	234
— Place de la Nouvelle-Aventure, 4. — Empis. — Ecusson. — Suppression	234
Enseignement secondaire :	
Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides 1917-1918.	223
Lycée Fénelon. — Bourses et subsides 1917-1918	223
Enseignement commercial et industriel :	
Institut industriel. — Bourses et subsides 1917-1918	223
Ecole de Commerce. — Bourses et subsides 1917-1918.	223
Finances. Généralités :	
Ravitaillement. — Comité hollandais. — Service financier	235
Recettes :	
Immeubles sinistrés. — Réparations	228
Cotes irrécouvrables. — Admission en non-valeur	237
Dépenses :	
Immeubles sinistrés. — Réparations	228
Ravitaillement. — Comité hollandais. — Service financier	235
Crédits supplémentaires	222-238-239
Alimentation :	
Ravitaillement. — Comité hollandais. — Service financier	235
Distribution d'eau :	
Usine d'Emmerin. — Installation de pompes électriques	229
Usine de l'Arbonnoise. — Fermeture	233
Hygiène :	
Assèchement des caves. — Dépenses supplémentaires.	239
Service des ambulances. — Modification de tarif	240
Cimetières :	
Pompes funèbres. — Modification provisoire de contrat	241
Liquidation de pensions :	
Octroi. — Norel, Vincent.	242
Gratifications, indemnités et secours :	
Octroi. — Norel, Vincent.	243

STATE OF MICHIGAN

DEPARTMENT OF STATE

OFFICE OF THE SECRETARY OF STATE

LANSING, MICHIGAN

NOTICE OF THE DEPARTURE OF THE STATE

OF THE STATE OF MICHIGAN

ON THE 15TH DAY OF JANUARY 1880

BY THE SECRETARY OF STATE

JOHN W. HARRIS, Secretary of State

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and the seal of the State of Michigan, at Lansing, Michigan, this 15th day of January, 1880.

JOHN W. HARRIS, Secretary of State

By _____, Secretary of State

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and the seal of the State of Michigan, at Lansing, Michigan, this 15th day of January, 1880.

JOHN W. HARRIS, Secretary of State

L'an mil neuf cent dix-sept, le Vendredi sept Septembre, à trois heures de l'après-midi, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à l'Hôtel de Ville.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. Ch. DELESALLE, CREPY-SAINT-LÉGER, BRACKERS-D'HUGO, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BARÉ, LEGRAND-HERMAN, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE, GUISELIN et DELOS.

Excusés :

MM. DAMBRINE, BARROIS et GOBERT.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VAL DELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

En captivité :

M. REMY.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. Duponchelle demande que la Commission des Finances, réduite à trois membres, soit définitivement confondue avec la Commission des Travaux.

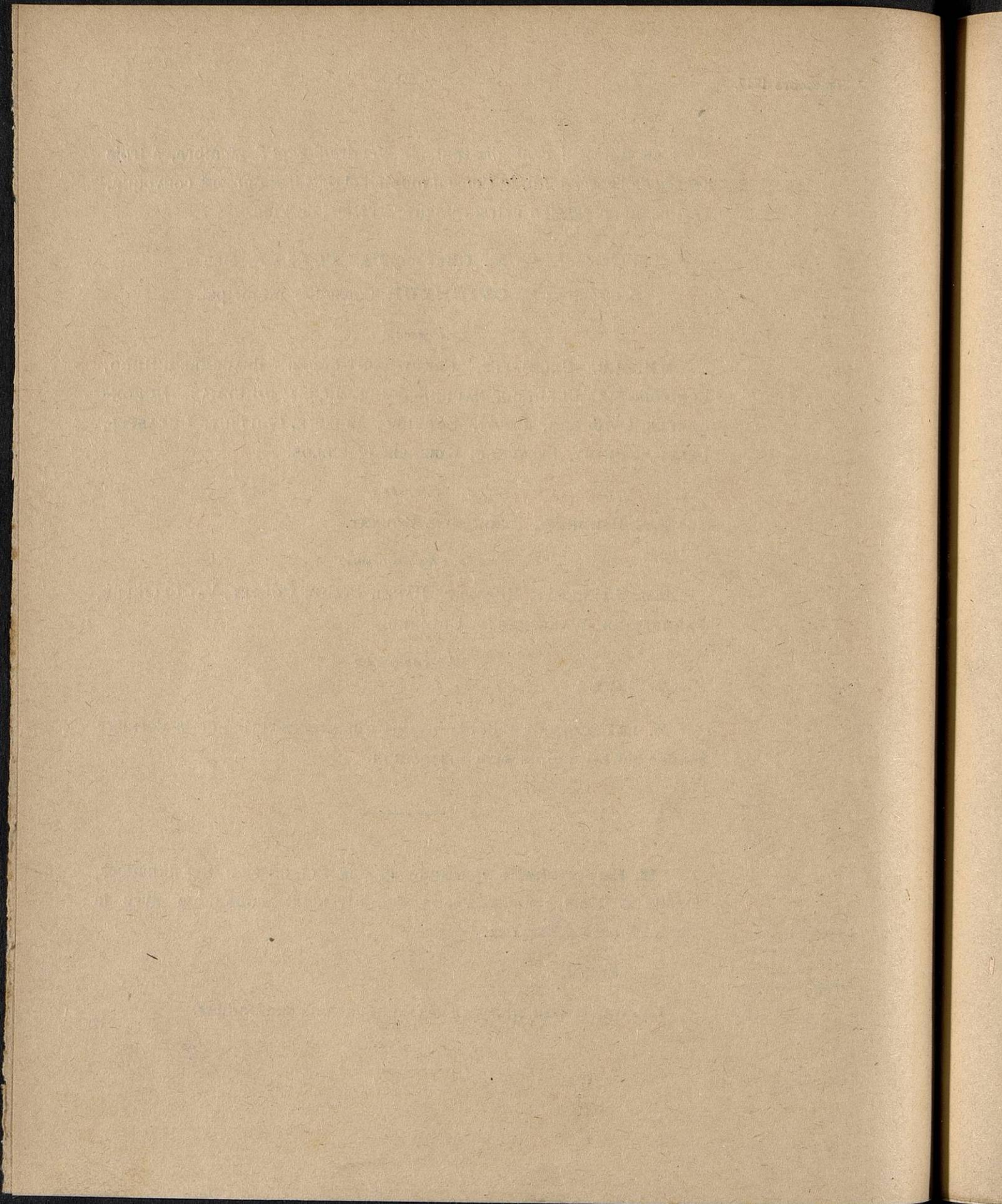
Adopté.

Le rapport sera soumis à ces Commissions confondues.

1793

Dépenses diverses
nécessitées par les
circonstances.

Crédit
supplémentaire.



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1801

Bourses et Subsidés
Année scolaire
1917-1918.

Rapport de M. Sockeel

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de l'Instruction publique, nous vous prions d'approuver les propositions d'allocations de bourses et subsides, en ce qui concerne les Lycées Faidherbe et Fénelon, l'Ecole de Commerce et l'Institut Industriel.

LYCÉE FAIDHERBE

Complément en espèces. — Externat et livres (anciens).

Avinée Eugène	237	Pruvot Paul	80
Barbier Aimé.	185	Tribout Raymond	170
Deleplace Pierre.	111		

Compléments de demi-pension (anciens)

Boidin André.	333	Drouin Jean	334
Danchin Maurice	384	Hautcœur René	314
Delobel Jean.	120	Ogez Robert	414

Externat simple et livres (anciens)

Beaujot Emile	345	Grivilliers Rodolphe.	291
Beghin Raymond	255	Hollandt Paul	345
Carlier Remy.	255	Jacquemart Alfred	291
Decobecq Georges	345	Jurgenson Michel	210
Delerue Pierre	291	Leclercq Charles	291
Deram Lucien	156	Lemaire Maurice	210
Dereux Eugène	345	Mentré Robert	291
Descarpentries Albert	210	Peirsegele Maurice	291
Dubreucq Ernest	291	Planqueel André	291
Feldman Louis	210	Sagon Henri	345
Garot Hector.	345	Thobois André	345
Gombert André.	291	Tison Robert.	210

THE HISTORY OF THE CITY OF BOSTON

BY
JOHN HUTCHINGS

IN TWO VOLUMES.

VOLUME I.

FROM THE FOUNDATION TO 1780.

THE HISTORY OF THE CITY OF BOSTON

1780

1780

1780

Tranchant Edgard	291	Vermeersch André	291
Trassaert Lucien	291	Verchoris Edmond	291
Tremiset Armand	210	Violettes Maxime	291

(Nouveaux)

Baudry Albert	210	Duhem André	210
Brossier Marcel	210	Liegeart Jean	210
Brucker Raoul	210	Marquilly Jean	210
Charrier André	210	Moerovich René	210
Chaumette Eugène	210	Monsallut Charles	210
Delebarre Robert	210	Muller Pierre	210
Demaille Jean	210	Navaux Maurice	210
Devienne René	210	Rueff Jean	210
Dussert Jean	210	Tondeur Roland	210
Doutrelong Victor	210	Vuaroqueaux Georges	210

Externat simple (anciens)

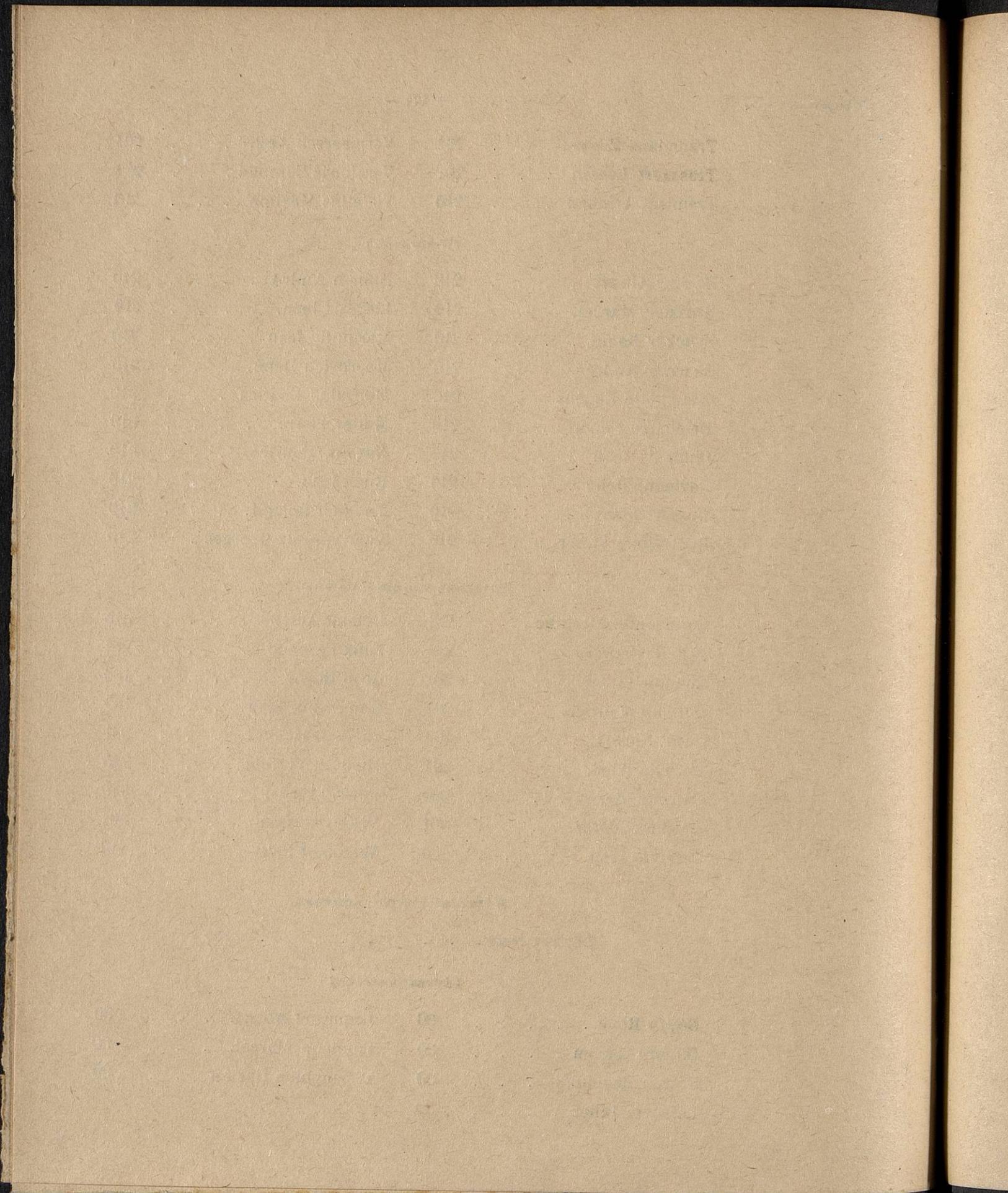
Boutrouille Adolphe	261	Delmar Arsène	315
Byls Raymond	225	Félix Fernand	261
Chaumette Jean	261	Giroton Roger	180
Christin Maurice	261	Housseaux Jean	180
Corot Robert	180	Lalau Raymond	261
Defretin Abel	261	Meurdesoif René	225
Defretin René	261	Picavet Paul	315
Delaine Georges	261	Willay Gaston	261
Delgutte Jean	180	Willemot Pierre	261

Externat simple (nouveau)

Lephay Jean	180
-----------------------	-----

Livres (anciens)

Bégon René	30	Lequesne Albert	30
Dupont Lucien	30	Plumeon Marcel	30
Freton Raymond	30	Waringhien Gaston	30
Lefebvre Julien	30		



LYCÉE FÉNELON

Bourses communales et livres (anciennes)

Boismal Yvonne.	180	Levy Suzanne.	180
Collin Lucie	180	Lohier Marcelle	180
Lafuma Eugénie.	180	Thisse Gisèle.	180
Lévi Raymonde	180	Vandenabeele Suzanne.	180

(Nouvelle)

Delequeuche Denise	180
------------------------------	-----

Bourse communale (ancienne)

Chatelain Andrée	150
----------------------------	-----

Bourse d'externat (anciennes)

Carlier Roberte	153	Grenier Marie-Thérèse.	183
Desruelles Berthe	153	Letellier Gabrielle	153
Duforest Simonne	153	Pieters Marie-Louise	183

(Nouvelles)

Bleuez Marie-Thérèse	153	Derveaux Henriette, dite Pennel.	153
Boulogne Geneviève	153	Pernet Geneviève	153
Braquaval Simonne.	153	Vasseur Jeanne	153
Delahaye Agnès	153	Salengro Jeanne.	153
Lambert Louise.	153		

Livres (anciennes)

Barboille Marie-Thérèse	30	Laurent Berthe	30
Basin Yvonne	30	Leroy Germaine.	30
Brienne Simonne	30	Lips Raymonde	30
Carbonnel Alice.	30	Mérianx Marie-Thérèse	30
Danhiez Bertha	30	Notredame Madeleine	30
Delattre Thérèse.	30	Rosier Aline	30
Deghilage Renée.	30	Six Antoinette	30
Dubrunfaut Marie-Thérèse	30	Soutar Odette	30
Dupuis Andrée	30	Trolin Valentine.	30
Gaubert Julie.	30	Verdin Rose	30
Haccart Yvonne.	30		



Livres (nouvelles)

Chimot Suzanne	30	Honoré Odette	30
Desmarchelier Marcelle	30	Lussiez Louise	30

Annexe Legouvé (ancienne)

Bourgot Marcelle	100
----------------------------	-----

Annexe Sévigné (nouvelle)

Bellynck Germaine.	108
----------------------------	-----

Nous vous prions de prendre également à la charge de la Ville, comme vous l'avez décidé l'an dernier, les frais d'études des enfants Dubois, demeurant rue de la Paix-d'Utrecht, 13, dont l'une est élève au Lycée Fénelon et l'autre à l'annexe Sévigné. M^{me} Dubois s'étant engagée à rembourser ces frais après la guerre.

Ces frais s'élèvent à :

Dubois Fernande	108
Dubois Madeleine	153

M^{me} Deram sollicite la même faveur pour sa jeune fille, élève au Lycée Fénelon :

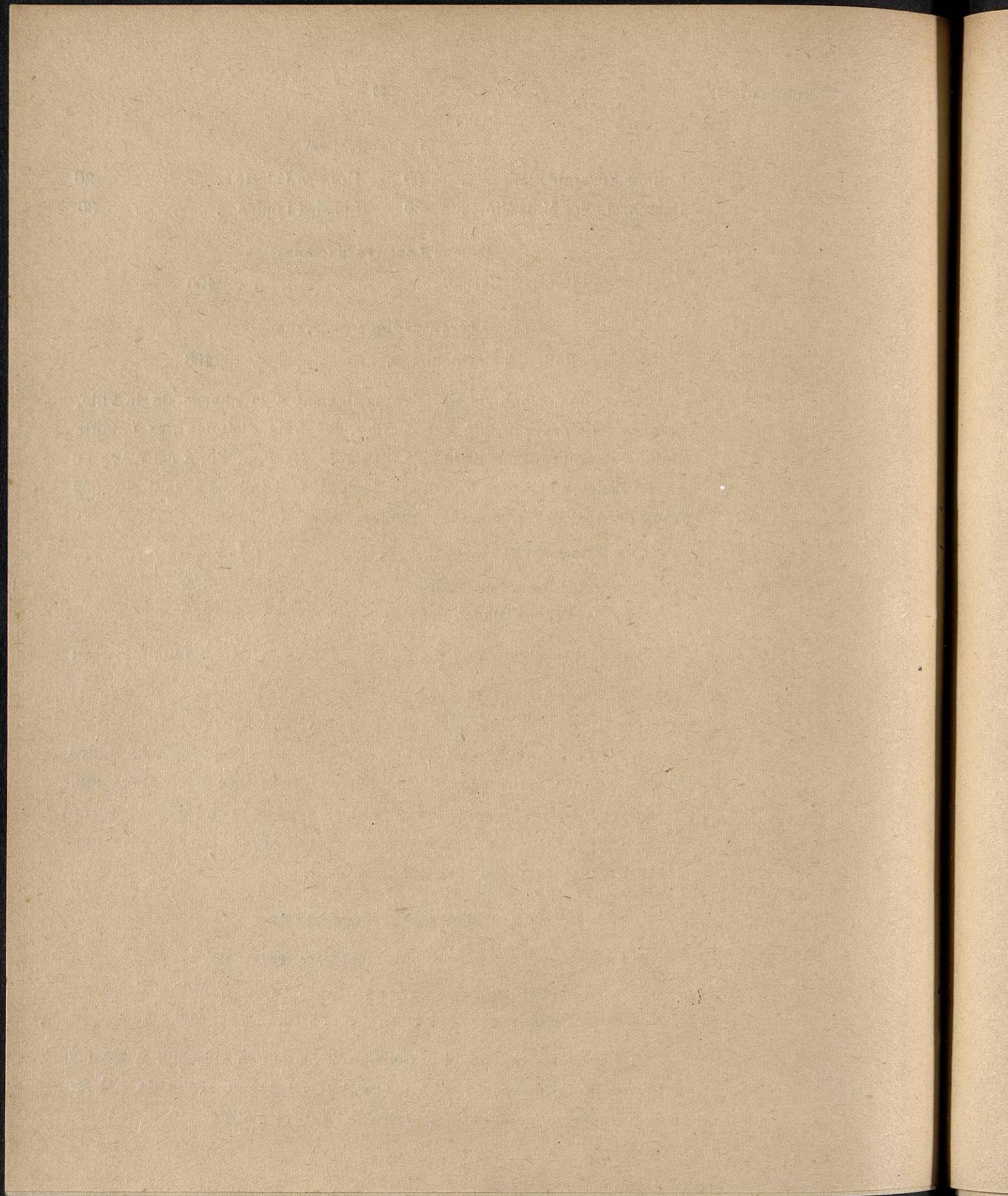
Deram Marguerite	150
----------------------------	-----

Il est bien entendu que les subsides accordés pour les élèves des Écoles annexes au Lycée Fénelon, constituant une dérogation aux principes posés par votre délibération du 11 Novembre 1914, seront supprimés dès que les circonstances exceptionnelles, qui ont motivé cette dérogation, auront disparu.

ÉCOLE DE COMMERCE**Subsides complémentaires (anciens)**

Loré André	200
Stenhower Georges	200

Ces subsides ne devant pas être prélevés sur la subvention allouée à l'École de Commerce, nous vous prions de voter un crédit de 400 fr. à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1917.



INSTITUT INDUSTRIEL

Anciens

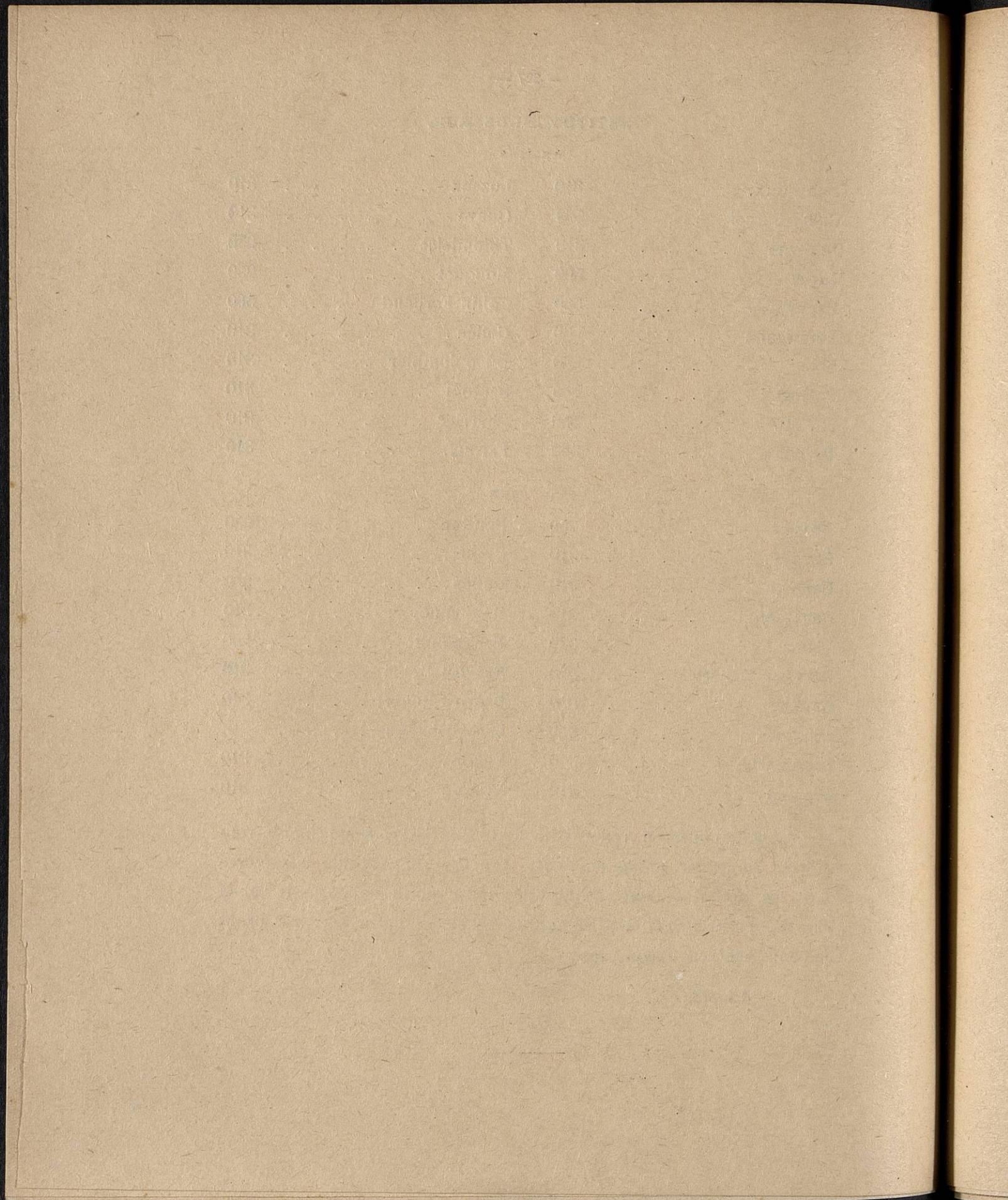
Cocheteux	310	Luzeux	310
Collin Marcel	560	Queva	310
Delcorde	310	Thiondelet	250
Varlet	560	Mouquet	250
Depuyper	560	Collin Fernand	560
Poinsignon	560	Collée	310
Six	560	Ducoulombier	310
Polliart	560	Santoni	310
Mallet	560	Charrier	310
Barbillon	560	Faroux	310

Nouveaux

Brocart	250	Boutten	250
Cuvillon	310	Castor	310
Danchin	310	Duflos	250
Dangreau	310	Duquennoy	310
Dehen	310	Eeckhoudt	200
Dervaux Robert	250	Prévost Henri	310
Dhelin	310	Prévost Robert	310
Lagoutte	250	Leroy Charles	250
Lecrouart	310	Victor	310
Becquet	310	Vraux	310

Votre Commission, qui s'est montrée très large, a exprimé le vœu de voir supprimer, même en cours d'année, tout subside aux élèves dont les notes seraient insuffisantes : les sacrifices consentis par la Ville ne devant être faits qu'en faveur des élèves aptes à retirer profit de l'enseignement secondaire.

Adopté.



1802
 —
 Réparations
 d'immeubles
 sinistrés.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Lors de l'explosion du 11 Janvier 1916, le quartier de Moulins-Lille fut fortement éprouvé et de nombreuses familles d'ouvriers eurent beaucoup à souffrir du froid pendant l'hiver dernier. Les propriétaires, n'ayant rien fait pour y remédier, l'Administration municipale décida, dans sa séance du 6 Février 1917, d'exécuter immédiatement les travaux sur le crédit de 100.000 francs ouvert pour la réfection des immeubles sinistrés.

Les travaux ont été exécutés :

1^o Rue d'Avesnes, dans les cités Baxter où deux propriétaires MM. Labbe et Martin, ont consenti, en cours d'exécution, de prendre l'engagement de régler les travaux après la guerre. Un seul propriétaire, M^{me} Lefebvre, rue Saint-Gabriel, 6 bis, s'est refusée à prendre l'engagement ;

2^o Rue Courmont, pour tous les immeubles appartenant aux héritiers Courmont ;

3^o Rue de Thumesnil, dans les cités Bocquet et Basse-Cour, appartenant également aux héritiers Courmont ;

4^o Rue Philippe-de-Comines, 27, propriété de M^{me} Demercy ;
 " " 31, " M. Descamps.

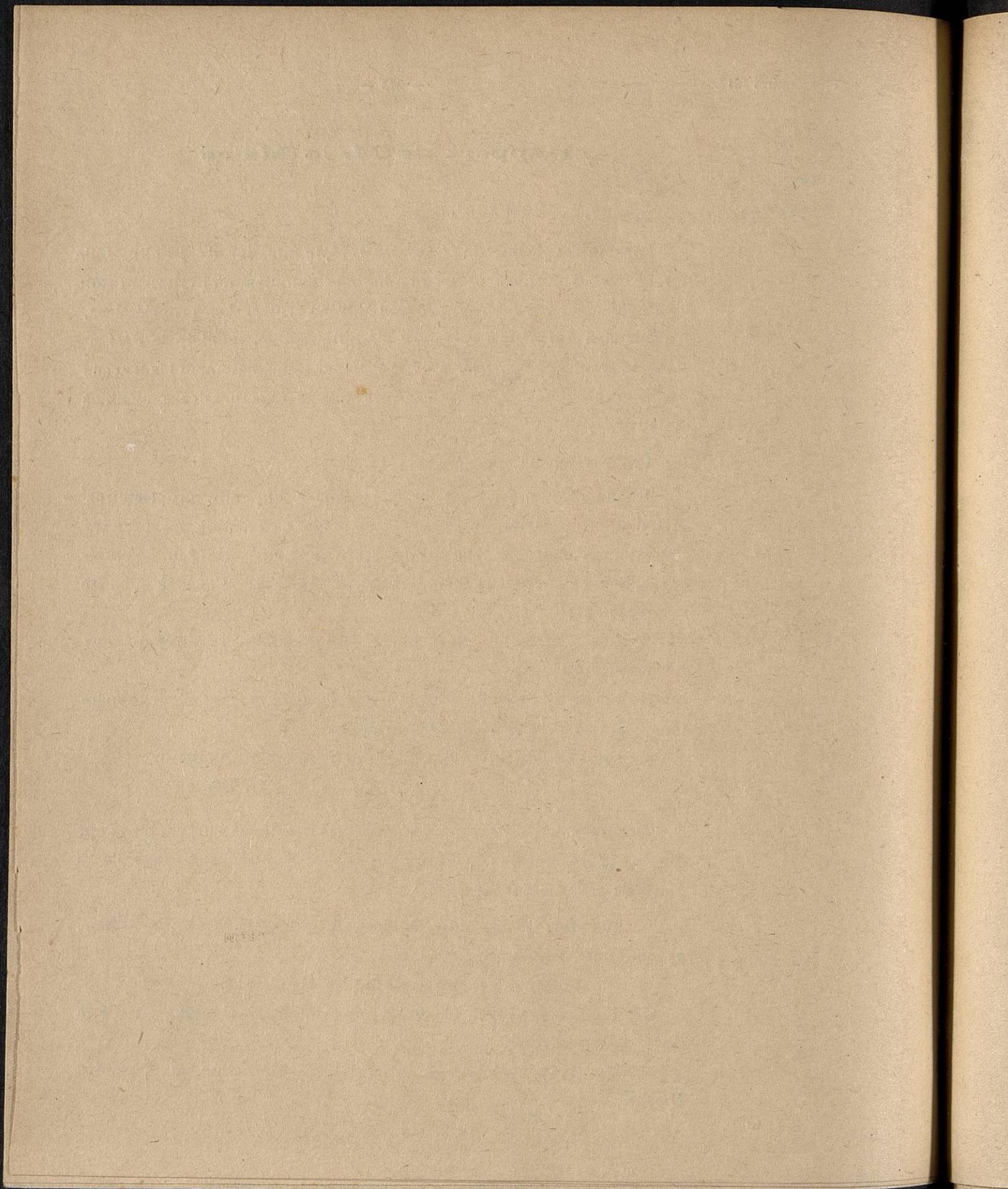
Des travaux ont été, en outre, entrepris dans divers immeubles pour des cas jugés intéressants ou urgents et dont les propriétaires absents n'ont pu prendre d'engagements :

1^o Rue Duguesclin, cité Millerot, 5, propriété de M. Veistroffer, grande route de Béthune, 30, à Loos ;

2^o Rue de Paris, 200, propriété de M^{me} Michaux ;

3^o Rue Ernest-Mayer, 39 et 41, propriété de M. Guillain, rue de la Gare, à Saint André ;

4^o Rue de la Vignette, 13, propriété de M. Leduc, au Pont-de-Nieppe ;



5^o Rue d'Iéna, 44, propriété de M^{me} V^{ve} Deschildre, place Simon-Vollant, 13 ;

6^o Rue de Boufflers, 8, propriété de M. Robert, rue de Boufflers, 8 ;

7^o Rue des Rogations, 64, propriétaire inconnu ;

8^o Rue des Meuniers, 56, propriété de M. Coppez ;

9^o Rue Nationale, 302, propriété de M. Cordier, boulevard des Batignolles, 13, à Paris ;

10^o Rue du Faubourg-de-Douai, 57, propriété de M. Avoirieu, rue du Faubourg-de-Douai, 57 ;

11^o Rue du Vieux-Moulin, 28, propriétaire inconnu ;

12^o Rue du Vieux-Moulin, 40, propriétaire inconnu ;

13^o Rue d'Arras, 126, propriété de M. le Docteur Thibaut, rue Solférino, 221 ;

14^o Rue d'Isly, 107, propriété de M^{lles} Hervieux, rue Carnot, à Loos ;

15^o Rue Malesherbes, 71, propriété de M. Chieus-Ernoult, au Pont-de-Nieppe.

Nous vous demandons d'approuver ces différents travaux pour nous permettre de solder les entrepreneurs et de porter en recettes les travaux d'office exécutés suivant les décomptes des travaux établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

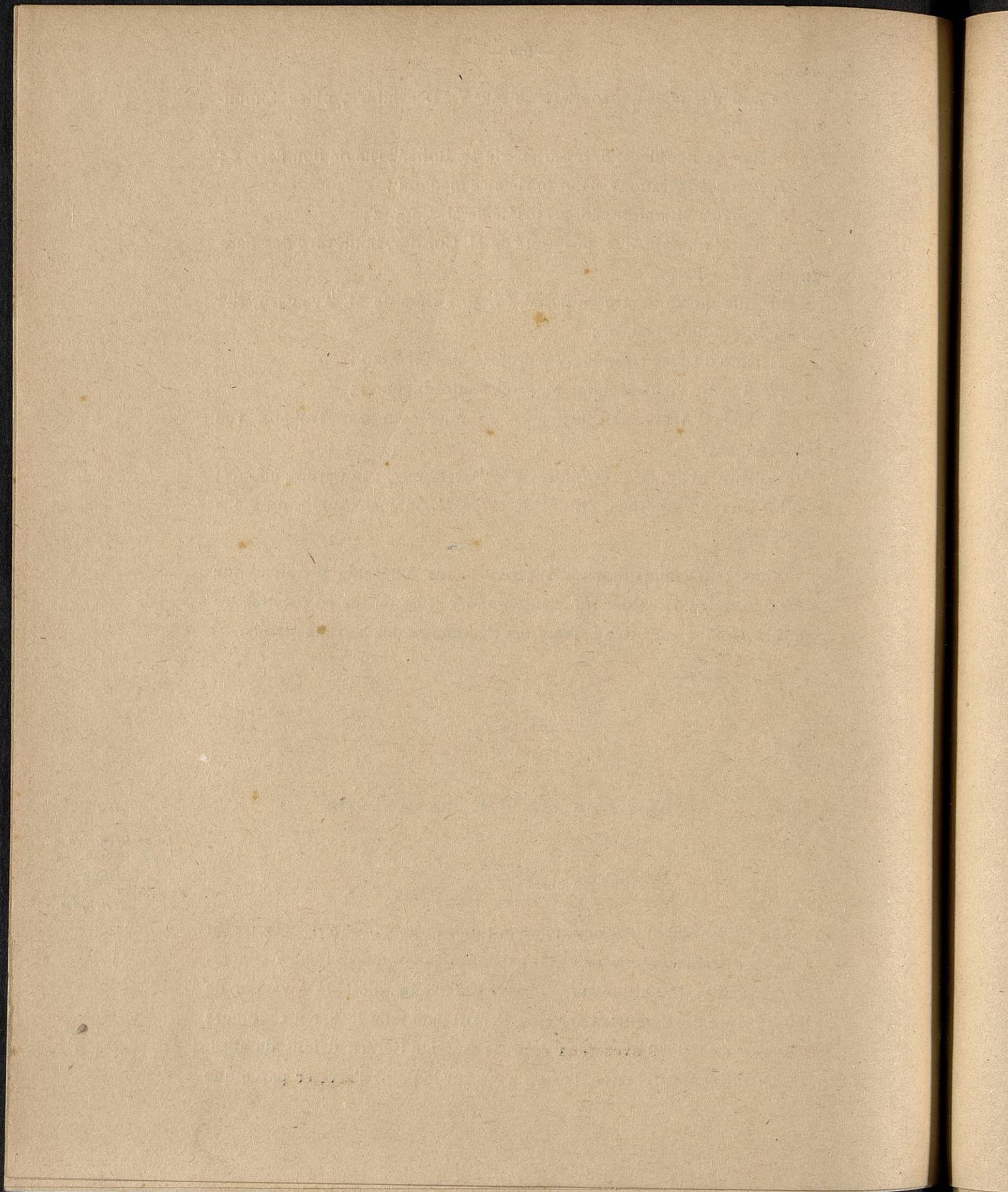
MESSIEURS,

Jusqu'à présent le fonctionnement de l'Usine élévatoire d'Emmerin a pu être assuré avec le matériel existant qui comporte quatre générateurs de 140 à 150 m² de surface de chauffe, deux moteurs à vapeur de 130 HP avec deux pompes système Gérard datant de 1869, deux moteurs à vapeur de 150 HP avec deux pompes système Gérard datant de 1883.

A différentes reprises, l'usine a été sur le point d'arrêter parce que

1803

Usine élévatoire
d'Emmerin.
Installation
de pompes
électriques.



le charbon n'arrivait pas, ou parce qu'il était de mauvaise qualité, ou bien parce que les matières lubrifiantes étaient introuvables. Le caoutchouc, le mastic pour joints, la chaux pour l'épuration des eaux d'alimentation du générateur ont également fait défaut. Le personnel, nourri d'une façon insuffisante, travaille sans ardeur et en rechignant. Les moteurs et les pompes sont en mauvais état, et si une casse survient, la réparation sera impossible, parce que ces machines comportent des pièces très lourdes qu'on ne pourrait usiner à l'heure actuelle. Bref, nous nous trouvons chaque jour en présence de difficultés qui n'iront qu'en augmentant.

L'arrêt de l'usine d'Emmerin aurait des conséquences très fâcheuses pour toute la population, et pour l'éviter, il serait prudent d'installer deux pompes centrifuges pouvant débiter chacune 18.000 m³ en vingt-quatre heures et actionnées par deux moteurs électriques à courant triphasé.

Ces pompes seraient installées à l'intérieur de l'usine, à l'emplacement des deux pompes Gérard de 1869 qui seraient démontées et mises de côté.

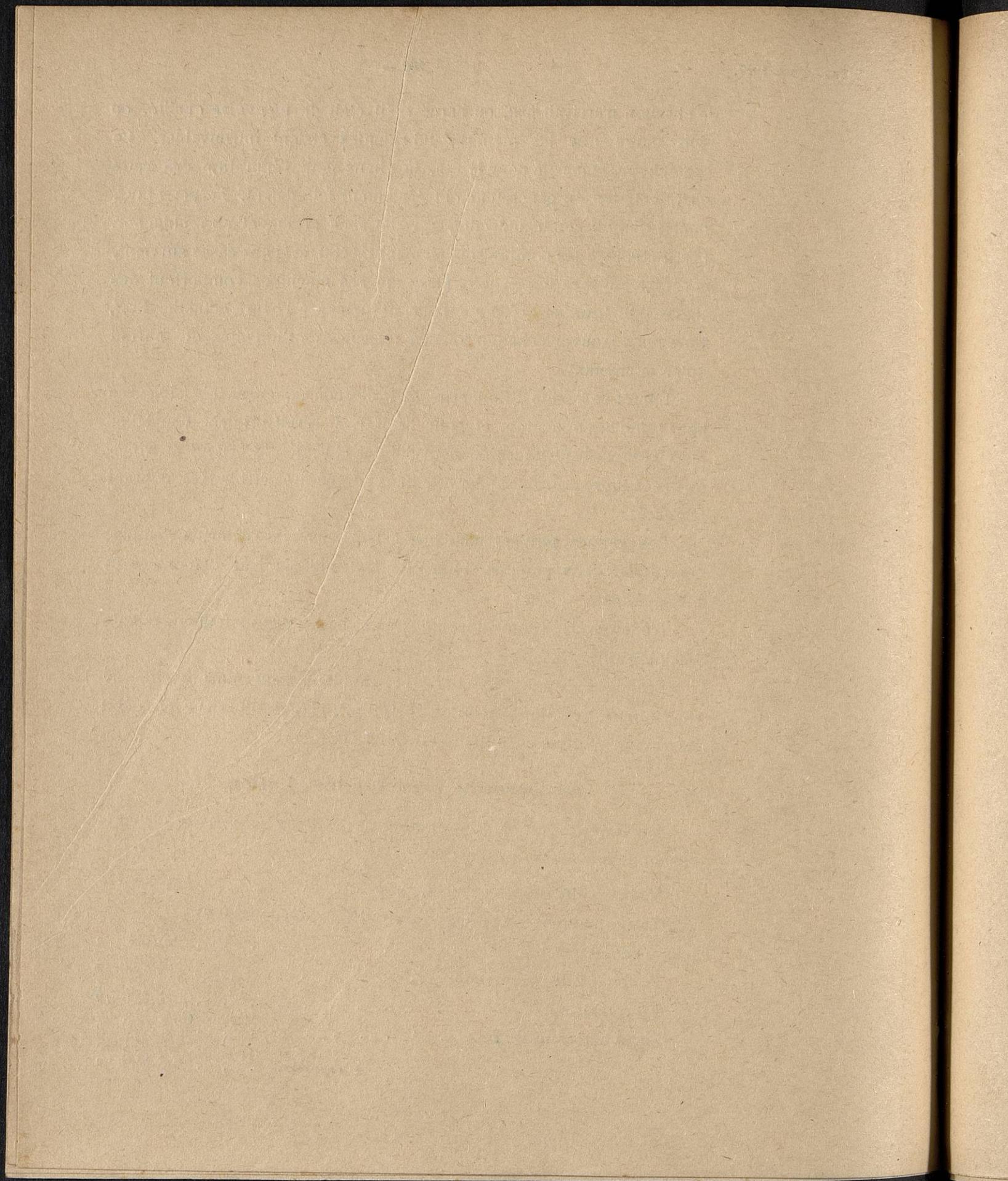
L'énergie électrique consommée par chacun des moteurs serait de 140 kilowatts.

Les deux pompes fonctionnant simultanément fourniraient, en vingt-quatre heures, un débit de 36.000 m³, chiffre supérieur en débit maximum constaté en 1913 qui est de 32.600 m³.

Dépenses de première installation.

Les frais de première installation de ces deux groupes se décomposent de la manière suivante :

Moteurs électriques et accessoires	29.800 »
Turbo-pompes centrifuges avec leurs tuyauteries et leurs accessoires	25.000 »
Courroies de commande	1.070 »
Ferronnerie	1.400 »
Ligne aérienne H. T.	1.620 »
A reporter	58.890 »



	<i>Report.</i>	58.890	»
Travaux de maçonnerie et autres à la charge de la Ville.			»
Cabine transformateur.			»
Massifs fondation à dynamos.			»
» » à pompes			»
Somme à valoir.		4.110	»
Total.		<u>63.000</u>	»

La Ville a passé en 1909 avec la Société Lilloise d'Eclairage électrique un contrat qui est toujours en vigueur. Aux termes de cette convention, le prix du kilowatt-heure est de 0.12 pour les premiers 50000 K. W. H., de 0.10 pour les 50 000 K. W. H. suivants et de 0.09 pour les K. W. H. au-dessus des 100.000 premiers.

Il n'y a pas intérêt à résilier ce contrat pour le moment, car le prix proposé par la Société Lilloise pour une puissance de 250 à 500 K. W. H. est de 0.079 le K. W. H., mais à ce prix initial il faut ajouter une majoration de 0.015 pour frais d'augmentation du cours du charbon, ce qui fait ressortir le prix du K. W. H. à 0.094.

Pour un contrat de 10 ans, la Société Lilloise ferait des conditions plus avantageuses, mais comme le prix du K. W. H. subit toujours une majoration du fait de l'augmentation du prix du charbon et comme il est possible qu'après la guerre le charbon atteigne le cours de 35 fr., la Ville n'a aucun avantage à se lier les mains pour une période de longue durée. Après la guerre, la Ville se trouvera en présence de plusieurs fournisseurs de courant et pourra traiter avec celui qui fera les conditions les plus avantageuses.

Le transformateur, le compteur, le branchement seraient installés par la Société Lilloise d'Eclairage électrique, à qui la Ville aurait à payer une mensualité de 85 fr.

Ce nouveau groupe de pompes élévatoires permettrait, en cas d'accident, de manque de charbon ou d'autre matière, d'assurer l'alimentation de Lille en eau potable, par la simple manœuvre d'un interrupteur.

Pour la surveillance et l'entretien, il suffira du chef mécanicien et de deux aides. Toutefois, pour le moment, l'installation ne serait

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

qu'une installation de secours, destinée à fonctionner exceptionnellement. Le personnel de l'usine devra donc être conservé.

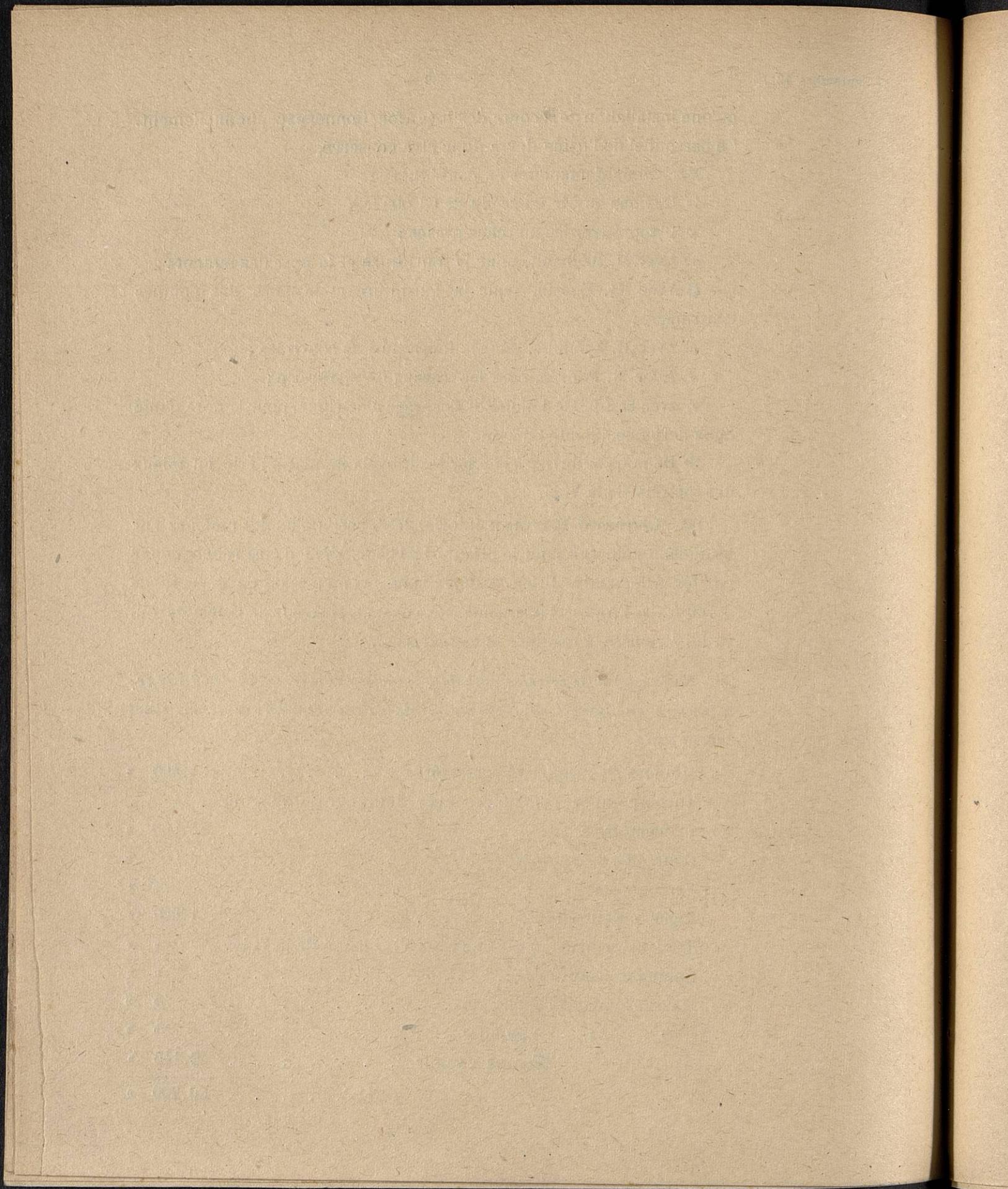
Nous vous demandons en conséquence :

- 1° De nous ouvrir un crédit de 63.000 fr. ;
- 2° D'approuver les marchés passés :
 - a) Avec M. Regnault, pour la fourniture et la pose des moteurs ;
 - b) Avec M. Eperin, pour la fourniture et la pose des pompes centrifuges ;
 - c) Avec M. Lambert, pour la fourniture de courroies ;
 - d) Avec M. Bourée, pour les travaux de serrurerie ;
 - e) avec la Société Lilloise d'Eclairage électrique, pour la pose d'une ligne aérienne à haute tension ;
- 3° De nous autoriser à confier les travaux de maçonnerie au mieux des intérêts de la Ville.

M. Legrand-Herman informe le Conseil qu'un des moteurs sur lesquels il comptait pour le prix de 14.000 fr. vient d'être réquisitionné par les Allemands. Il en résultera une augmentation de dépense de 3.700 fr., si l'Autorité allemande ne consent pas, sur la demande qui va lui être faite, à restituer le moteur saisi.

En prévision de ce refus probable, le Conseil vote un crédit de 66.700 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'Exercice 1917 se répartissant comme suit :

Moteurs électriques et accessoires	34.400 »
Turbo-pompes centrifuges avec leurs tuyauteries et leurs accessoires	25.900 »
Courroies de commande	1.085 »
Ferronnerie	1.550 »
Ligne aérienne H. T.	1.620 »
Travaux de maçonnerie et autres à la charge de la Ville	» »
Cabine transformateur	» »
Massifs fondation à dynamos	» »
» » à pompes	» »
Somme à valoir	2.145 »
Total	66.700 »



Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1804
—
Usine
de l'Arbonnoise.
Fermeture.

La fermeture de l'Usine des Tramways va ramener à 3 le nombre des industriels abonnés à l'eau industrielle de l'Arbonnoise. C'est-à-dire que les recettes sont loin d'être en rapport avec les dépenses occasionnées par la marche de l'Usine de l'Arbonnoise. Nous avons eu toutefois tout intérêt à voir marcher cette usine, pour l'entretien des machines et pour combattre plus efficacement les incendies qui auraient pu se déclarer dans le secteur alimenté par elle.

La pénurie de charbon se faisant de plus en plus sentir, nous pensons qu'il serait possible et même nécessaire d'arrêter complètement l'usine, mais pour assurer le service des abonnés et pour le cas d'incendies, il faudrait alimenter le réservoir en eau d'Emmerin.

Nous avons dressé le projet qui consisterait à faire une prise d'eau sur la canalisation de la rue Van Hende et à poser une tuyauterie en fer de 100 m/m qui, partant du pied du réservoir, viendrait former déversoir à la partie supérieure dudit réservoir.

La dépense à prévoir de ce chef serait de 860 fr. et pourrait être supportée par le crédit ouvert au Budget sur l'article 65 « Eaux ».

Toutefois, il y aurait lieu de prendre les mesures nécessaires pour parer à un arrêt de l'usine d'Emmerin et d'emmagasiner du charbon en quantité suffisante pour la remise en route de l'usine.

La fermeture de l'usine va rendre disponible une partie du personnel : chauffeurs auxiliaires embauchés depuis la guerre et que nous pourrions employer dans d'autres Etablissements, le chef-mécanicien et un chauffeur titulaires assureraient le service d'alimentation du réservoir, l'entretien en bon état des machines et des réparations à l'atelier des divers organes de la distribution d'eau.

Adopté.

1870

1805
—
Emprises.
Suppression.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 6 Février 1912, vous avez autorisé M. Courtois, 171, rue d'Artois, à poser un tableau moyennant paiement d'une redevance annuelle de 10 fr.

Ce tableau ayant été supprimé en 1915, nous vous prions d'exonérer M. Courtois du paiement des redevances afférentes aux Exercices 1916 et 1917 et de l'exonérer de tout impôt pour l'avenir.

— D'autre part, dans votre séance du 19 Décembre 1911, vous avez autorisé M. Jouvenet, 178, rue Colbert, à poser un tableau moyennant une redevance annuelle de 7 fr.

Ce tableau ayant été enlevé depuis le début de la guerre, nous vous prions d'exonérer M. Jouvenet du paiement de la redevance afférente aux Exercices 1916 et 1917 et de le supprimer du tableau des redevances annuelles, à partir du 1^{er} Janvier 1918.

— En outre, dans votre séance du 29 Avril 1910, vous avez autorisé M. Empis, place de la Nouvelle-Aventure, 4, à poser un écusson moyennant une redevance annuelle de 8 fr.

Cet écusson ayant été enlevé, nous vous prions d'exonérer le pétitionnaire de toute redevance, à partir du 1^{er} Janvier 1918.

Adopté.

REPORT OF THE

COMMISSIONERS

OF THE

LAND OFFICE

FOR THE YEAR 1877

ALBANY, N. Y.

1878

Rapport de M. le Maire

1808

Comité hollandais
de ravitaillement.
Service financier.

MESSIEURS,

Nous avons reçu des Mandataires des Villes du Nord, à Paris, la lettre ci-après du 5 Août 1917 :

« Messieurs et chers Concitoyens,

» Le Comité des Mandataires des Villes du Nord a la très pénible mission de vous faire part officiellement de la mort de **M. Edouard Delesalle**, Membre-Secrétaire et délégué financier de notre Comité.

» Nous savons quelle émotion douloureuse la mort de notre dévoué concitoyen suscitera parmi vous tous. Il s'était attaché avec une inlassable énergie à la cause du ravitaillement de nos populations du Nord envahi, sa mort crée un vide énorme parmi nous, mais nous ne voulons pas vous laisser sous l'impression funeste que le soin de ravitailler le Nord pourra désormais être négligé.

» La dernière pensée de **M. Edouard Delesalle** a été pour nos malheureux compatriotes du pays envahi ; nous restons fidèles à sa volonté qui est aussi la nôtre, de faire l'impossible pour leur venir en aide.

» Les questions que vos Représentants en Hollande qui sont soumis à notre examen, de votre part, recevront une prompte solution.

» L'Assemblée générale du Comité des Mandataires, réunie le 3 Août, a désigné à l'unanimité **M. Eugène Guillaume**, collaborateur et ami de **M. Edouard Delesalle**, comme Membre-Secrétaire, en remplacement de notre regretté Collègue. Il est utile que les Municipalités prennent les délibérations nécessaires pour ratifier ce choix que nous leur proposons.

» La délégation financière sera exercée par une Commission (composée de MM. Trystram, Hayez, Lebas, Dubar, Fremaux, Joire et Gobert) qui fait toute diligence pour mener à bien les questions de

1883

Report of M. J. Miller

Printed and published
by the
Government

of the

crédits et d'emprunt que vous avez présentées et dont nous vous ferons connaître sous peu les solutions.

» Nous assurons à nouveau les Municipalités du Nord de notre entier dévouement à leur cause et nous espérons qu'elles trouveront, dans ce témoignage d'ardente sympathie, les encouragements à persévérer dans le courage et la patience.

» Veuillez agréer, Messieurs et chers Compatriotes, l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux.

» Pour les Sénateurs du Nord,

» Signé : HAYEZ.

» Le Préfet du Nord,

» Le Président,

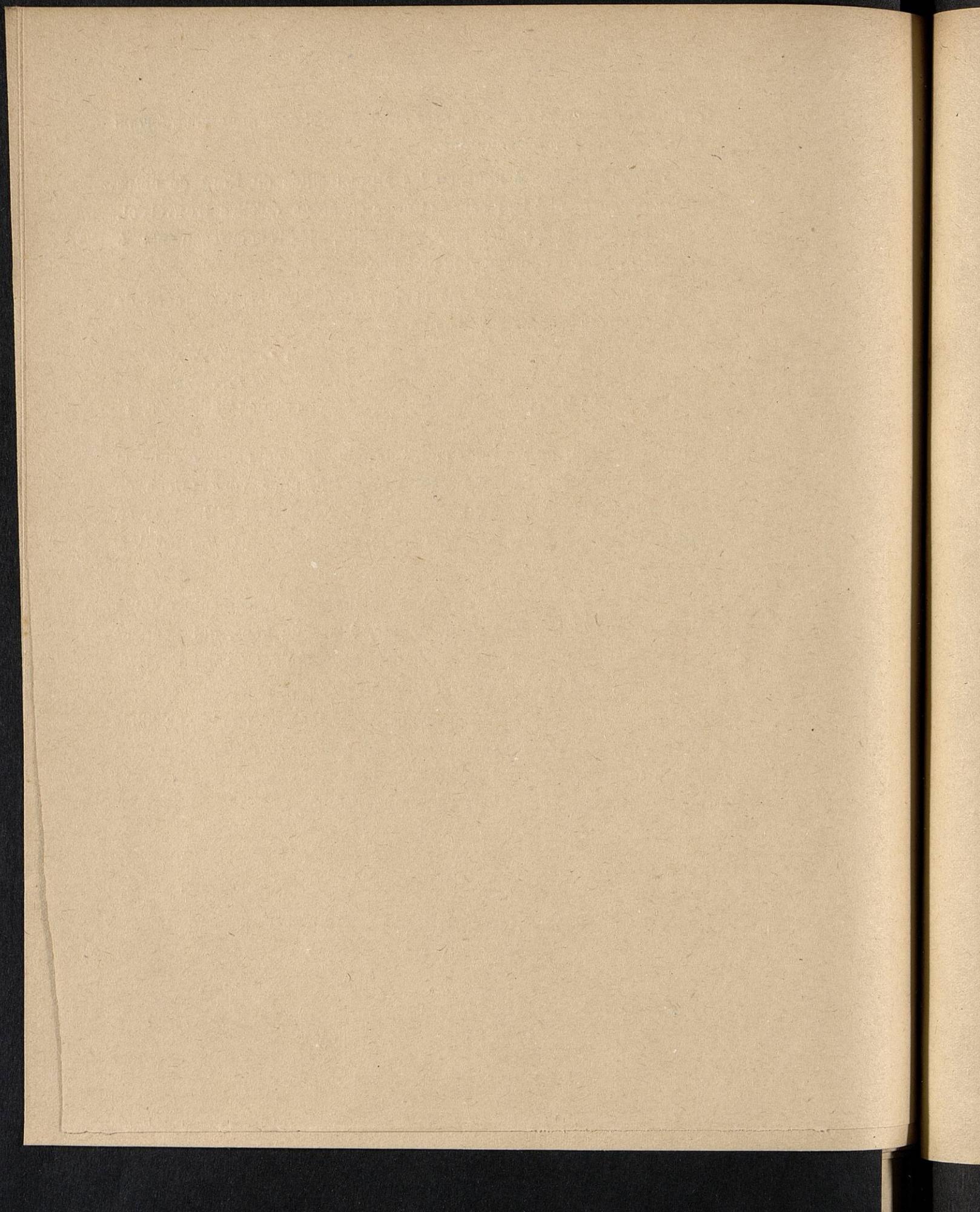
» Signé : TRÉPONT. »

En adressant un souvenir ému à la mémoire de notre dévoué et regretté concitoyen **M. Edouard Delesalle**, nous vous prions de vouloir bien ratifier la nomination de **M. Eugène Guillaume**, au poste de Membre-Secrétaire du Comité des Mandataires du Nord, à Paris.

Nous vous proposons, en outre, de désigner également, comme Membre du Comité, **M. Basly**, député, Maire de Lens, qui pendant près de 3 ans fut en relations constantes avec nous au sujet du ravitaillement et qui vient de rentrer à Paris.

Nous adressons à nouveau nos cordiaux remerciements aux lillois et amis qui si dévouent si complètement à l'œuvre du ravitaillement des malheureuses régions envahies et nous vous demandons de leur envoyer l'hommage public de notre reconnaissance.

Adopté.



Rapport de M. le Maire

1807

Cotes
irrecouvrables.
Admission
en non-valeurs.

MESSIEURS,

La Recette municipale nous a fait parvenir un état de cotes irrécouvrables concernant divers Exercices.

En voici le détail.

Droits de voirie :

Occupations, Exercice 1914		0.80
Etalages, Exercice 1915		18.40
Etalages, Exercice 1916	32 20	
Voitures, Exercice 1916	9 »	41 20

Eaux :

Exercice 1915.	857 »	
Exercice 1916.	488 20	
Exercice 1917.	430 »	1.775 20

Comité d'Alimentation : Produit de la vente de denrées :

Exercice 1915.	60 »	
Exercice 1916.	570 65	
Exercice 1917.	0 45	631 10

Indemnité pour frais d'atelier à l'Ecole Baggio :

Exercice 1915	6 »
-------------------------	-----

Abonnements pour fournitures classiques :

Exercice 1917	5 »
-------------------------	-----

Remboursement de frais de désinfection à domicile :

Exercice 1917	3 »
-------------------------	-----

Total. 2.480 70

L'irrecouvrabilité de ces produits étant justifiée, nous vous demandons, en conséquence, de les admettre en non-valeurs.

Adopté.

100
100
100
100

1808
—
Crédits
supplémentaires.
Exercice 1916.

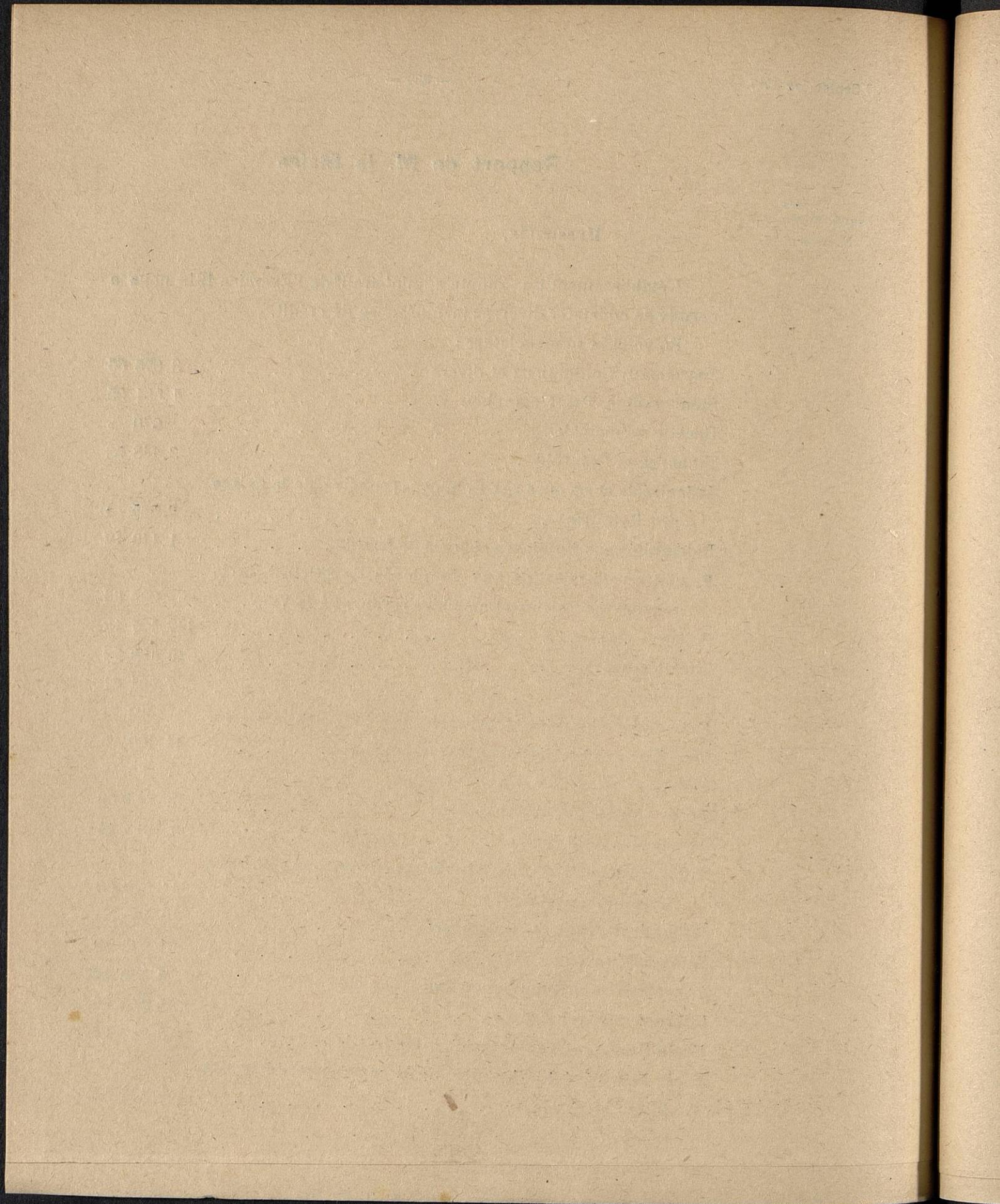
Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'établissement du Compte administratif de l'Exercice 1916 nous a permis de constater diverses insuffisances de crédit.

En voici la nomenclature :

Secrétariat, Contentieux et divers	3.076 65
Sténographie, Dactylographie.	1.581 35
Recette municipale	970 »
Finances et Contrôle	3.148 53
Indemnités et secours aux Employés titulaires de la Caisse des Retraites	2.525 »
Indemnités aux Employés chargés de famille	1.149 12
Emploi en gratification aux Employés de l'Octroi de la portion des saisies et amendes revenant à la Ville	992 86
Police	147.197 13
Cimetières	10.589 73
Economat.	7.204 61
Frais de fonctionnement du Service des Retraites ouvrières.	92 74
Chauffage des Etablissements communaux	14.190 16
Etablissement de Bains à prix réduits	55 19
Bureau municipal de l'Hygiène	10.064 03
Service des désinfections.	32.614 14
Travaux exécutés d'office dans les logements insalubres aux frais des propriétaires	11.529 69
Halles et Marchés. — Inspection	2.190 50
Sapeurs-Pompiers	24.223 49
Subvention pour inhumation des indigents	8.746 40
Fourneaux économiques	229.144 86
Ecole Baggio. — Ecole pratique d'industrie	3.028 08
Ecole Jean Macé. — Ecole primaire supérieure de jeunes filles	1.334 92



Conservatoire	92 56
Musée industriel, agricole, colonial	100 »
Secours aux sinistrés du bombardement	14.000 »

Nous vous prions, Messieurs, de voter les crédits supplémentaires correspondant à ces insuffisances.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

1809
—
*Assèchement
des caves.
Dépense
supplémentaire.*

Le crédit voté dans la séance du 13 Octobre 1915 pour l'assèchement des caves prévoyait, pour les frais d'exploitation, une dépense d'environ 10.000 fr. par mois. Au 30 Juin 1917, il était déjà dépassé de 3.000 fr.

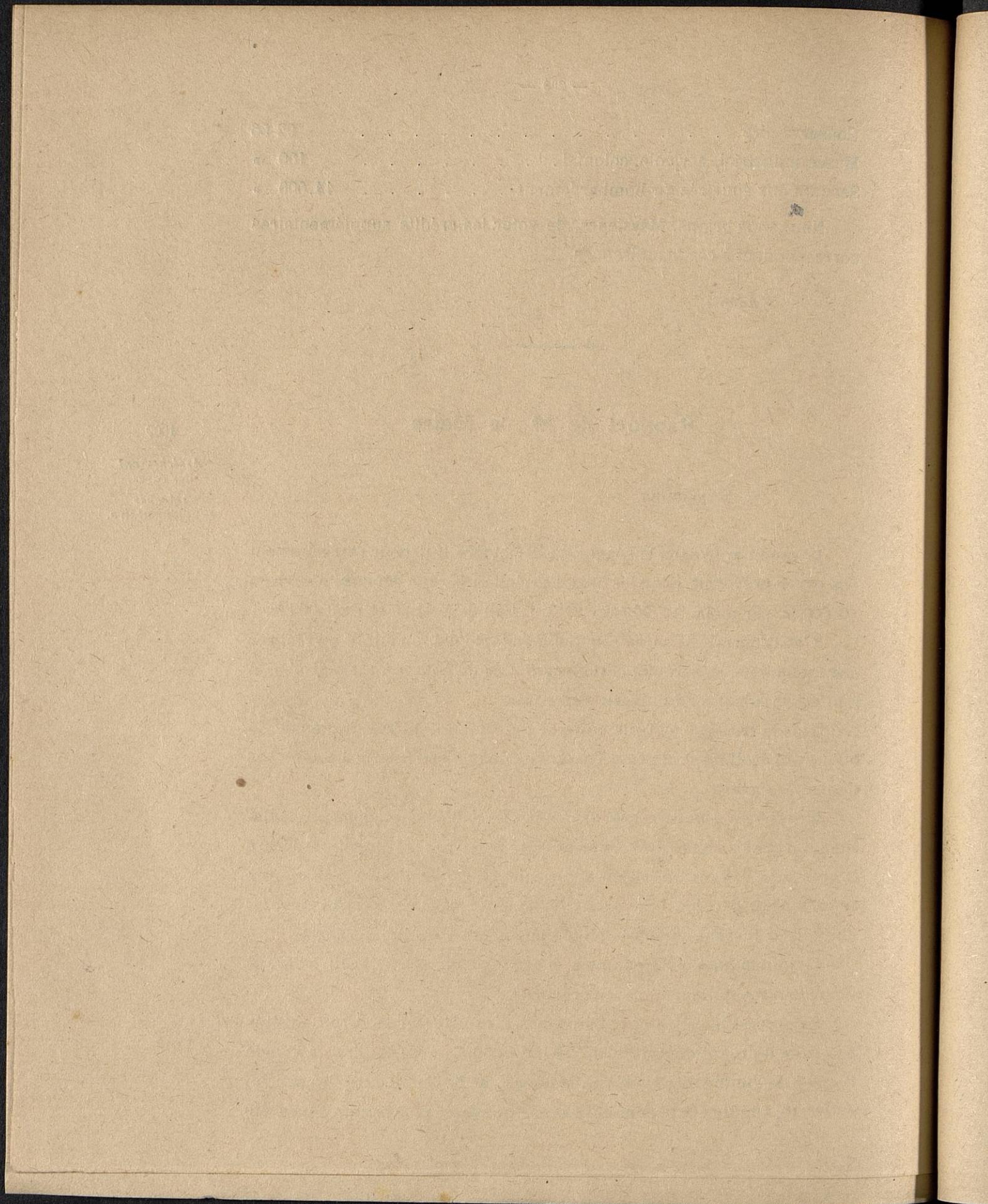
Il était permis de supposer que, pendant l'été, on aurait pu réaliser des économies, en arrêtant certains groupes de pompes, mais il n'en a rien été et la hausse du niveau s'accroît.

Dans le triangle compris entre la rue Colbert, la rue Nationale, le boulevard Vauban et la place Tourcoing, nous n'arrivons pas à assécher toutes les caves.

Dès qu'une pompe cesse de fonctionner, l'eau remonte immédiatement dans les caves du voisinage. C'est ainsi que la pompe installée à la brasserie J. Vandame ayant dû être arrêtée, pour cause d'avarie, du 1^{er} au 8 Août dernier, l'eau a monté de suite dans certains immeubles du square Jussieu, et aussi dans l'immeuble n° 16, rue de l'Orphéon.

Le jour même où la pompe a été remise en route, l'eau a baissé immédiatement dans les caves précitées.

La pompe installée chez Denis Pollet, rue Nationale, a été arrêtée à la suite d'un accident du 11 au 24 Juillet 1917 ; aussitôt l'eau a inondé la cave de l'immeuble situé rue Masséna, n° 5. Par contre, la maison située 16, rue de l'Orphéon, dont il est question plus haut, n'a pas été



influencée, bien qu'elle soit plus proche de la pompe Denis Pollet que la pompe J. Vandame.

La majoration des dépenses provient de deux autres causes : d'abord de l'augmentation du prix du courant triphasé qui résulte de la hausse du charbon et ensuite la mise en service de la pompe de la Société Cotonnière de Fives, rue de Bouvines.

Cette pompe qui a été mise en service le 24 Janvier 1917, a permis d'assécher 201 caves sur 254 qui étaient inondées dans ce quartier.

Le surcroît de dépenses occasionné par le fonctionnement de cette pompe peut être évalué à 105 fr. par jour, lorsque la pompe marche jour et nuit.

En conséquence, nous vous prions de voter un crédit supplémentaire et mensuel de 3.150 fr., ce qui portera la dépense à 13.150 fr. par mois.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit supplémentaire et mensuel de 3.150 fr., à imputer sur l'art. 22 des dépenses extraordinaires « Dépenses nécessitées par la guerre ».

Rapport de M. le Maire

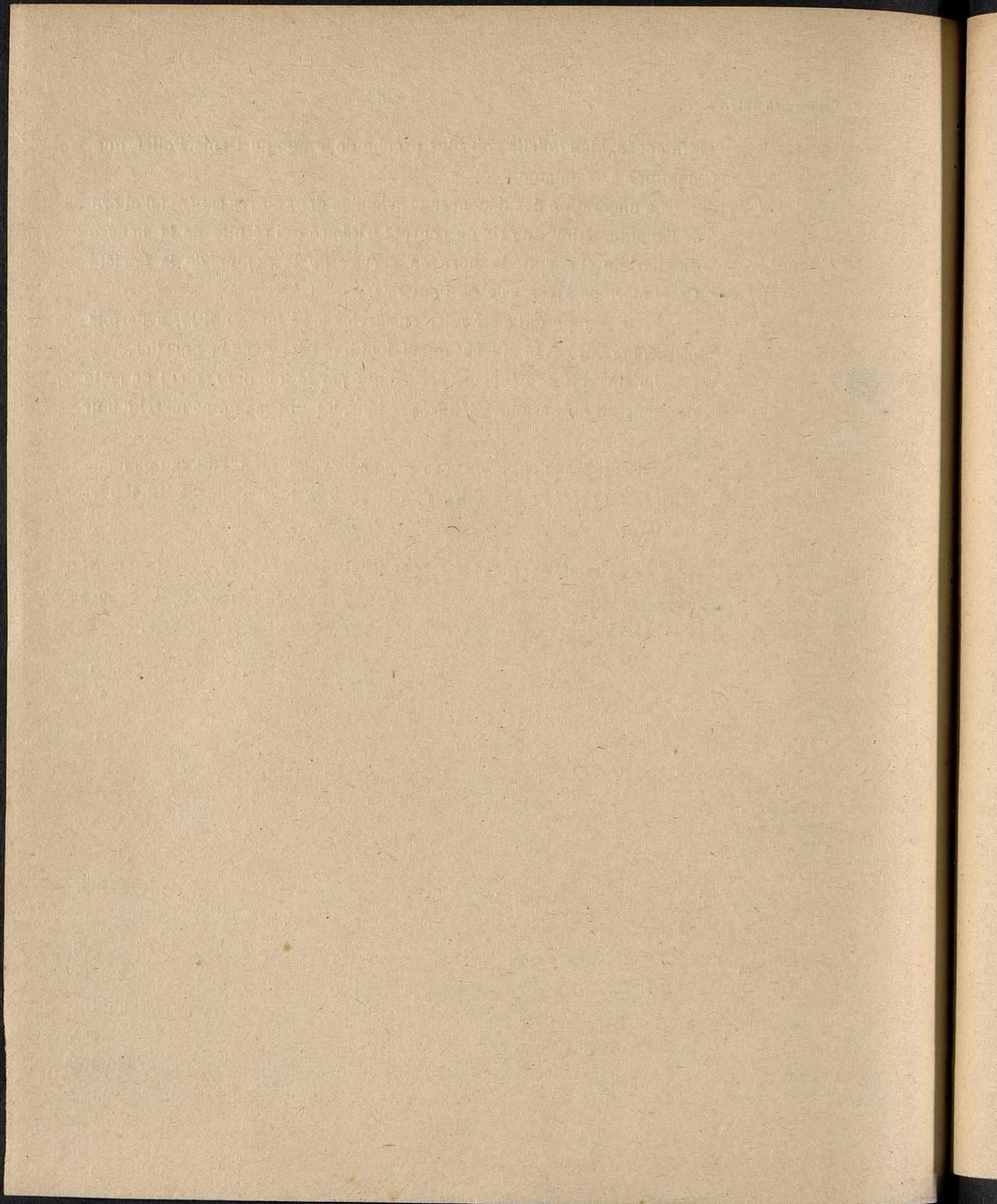
1810
—
Service
des ambulances.
Modification
de tarif.

MESSIEURS,

Le contrat passé avec la Maison Courtot, pour le Service des Ambulances, est expiré depuis le 1^{er} Septembre 1916.

La Maison Courtot a continué à assurer le service aux mêmes conditions, mais en présence de l'augmentation du prix de la vie et des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux, elle sollicite un relèvement de tarif.

Cette demande étant justifiée, nous vous proposons de fixer comme suit le tarif à payer, pour le service des ambulances, pendant la durée des hostilités et à partir du 1^{er} Octobre 1917 :



Par course. — Chaque course comptée pour une heure ou heure de jour, de 6 heures du matin à l'heure de l'interruption de circulation : 3 fr. 50, cocher compris.

Par course. — Chaque course comptée pour une heure ou heure de nuit, de l'heure de l'interruption de circulation à 6 heures du matin : 5 fr. 50, cocher compris.

Chaque fraction d'heure de jour sera comptée pour une demie, soit 1 fr. 75.

Chaque fraction d'heure de nuit sera comptée pour une demie, soit 2 fr. 75.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 Janvier 1917, vous avez décidé d'accorder à la Société des Pompes funèbres, pendant la durée de la guerre, une indemnité de 2 fr. pour chaque convoi d'indigent et de dispenser cette Société, à compter du 1^{er} Janvier 1915 et pour la durée des hostilités, de la redevance annuelle de 6.000 fr. que lui impose son contrat.

Par sa lettre, en date du 23 Avril 1917, M. le Préfet nous fait connaître qu'il ne se croit pas autorisé à sanctionner la délibération du Conseil municipal : le traité intervenu entre la Ville et la Société des Pompes funèbres ayant été approuvé par décret du 17 Mai 1906.

Mais M. le Préfet ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la Ville accorde à la Société des Pompes funèbres une subvention globale qui l'indemnise de l'augmentation anormale du nombre des transports d'indigents.

Ce nombre qui était en 1913 de 1.649, s'est élevé en 1915 à 2.419 et en 1916 à 2.106. Il y a lieu, en effet, de remarquer que le nombre des corbillards de 1^{re}, 2^e et 3^e classe s'est considérablement abaissé, tandis

1841

Pompes funèbres.
Modification
provisoire
du contrat.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second line of faint, illegible text.

Third line of faint, illegible text.

Fourth line of faint, illegible text.

Fifth line of faint, illegible text.

Sixth line of faint, illegible text.

Seventh line of faint, illegible text.

Eighth line of faint, illegible text.

Ninth line of faint, illegible text.

Tenth line of faint, illegible text.

Eleventh line of faint, illegible text.

Twelfth line of faint, illegible text.

Thirteenth line of faint, illegible text.

que les frais généraux s'élevaient progressivement, en raison de l'augmentation forcée des salaires et surtout à cause de la cherté des denrées pour la nourriture des chevaux.

En conséquence, pour répondre à la fois au désir du Conseil municipal et à celui de M. le Préfet, nous vous proposons de porter à 8 francs par chaque convoi d'indigent, l'indemnité à verser aux Pompes funèbres, celles-ci devant continuer, conformément au traité du 17 Mai 1906, à payer à la Ville la redevance annuelle de 6.000 fr.

En résumé, si nous prenons les chiffres de 1916, le Conseil municipal ayant accordé 2 fr. par enterrement, il en résultait :
que la Ville devait payer, $2 \times 2.106 = 4.212$ fr.
plus l'abandon de la redevance annuelle 6.000 »

Total. 10.212 fr.

en accordant 8 fr. par convoi la Ville paiera $8 \times 2.106 = 16.848$ fr.
mais elle recevra 6.000 »

Reste. 10.848 fr.

Comme il est certain que le nombre de convois baissera en 1917, les chiffres resteront sensiblement les mêmes.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

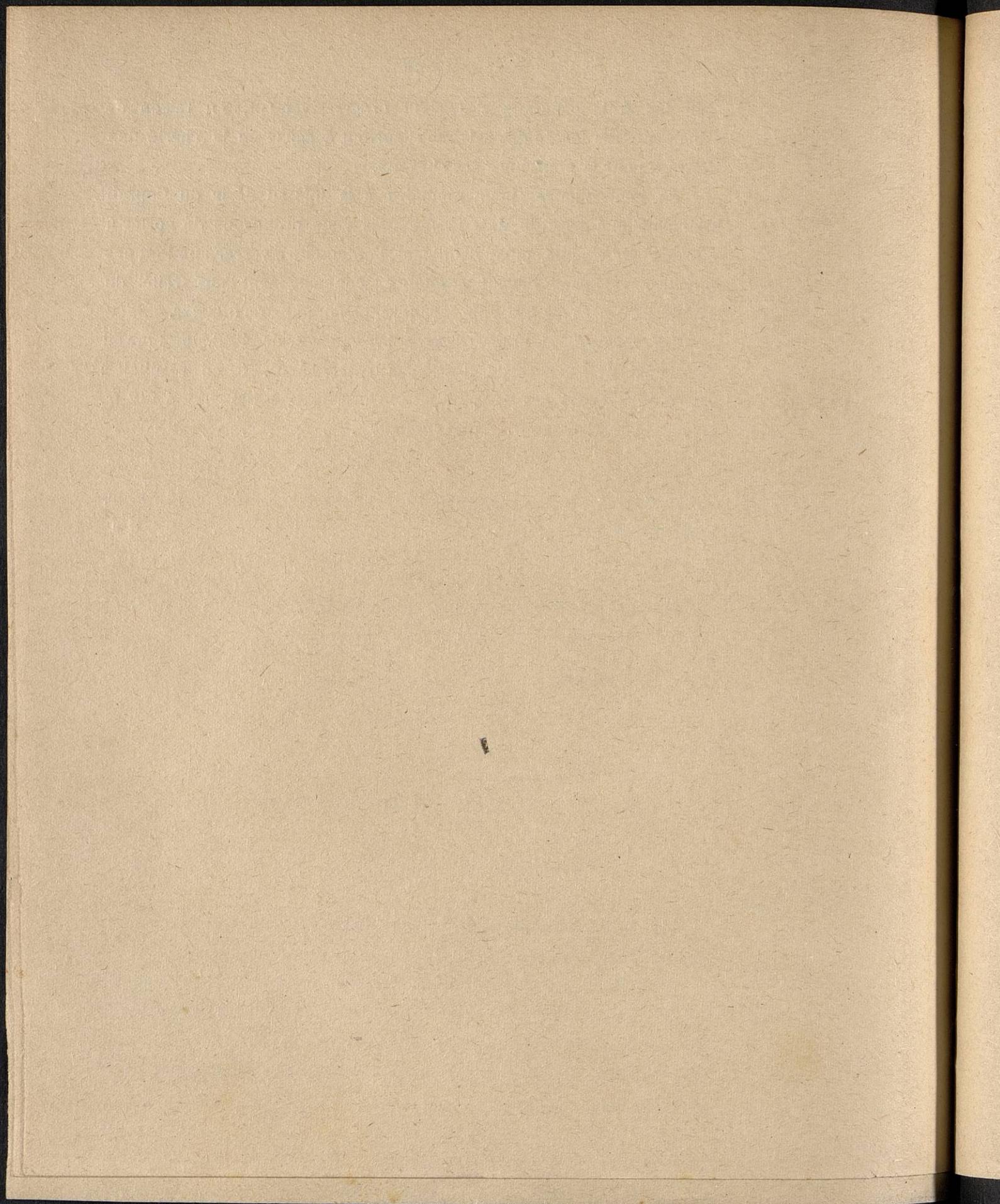
1812
—
Liquidation
de pension.
Octroi.
Norel, Vincent.

MESSIEURS,

M. Norel Vincent, Commis principal à l'Octroi, atteint de tuberculose, sollicite la liquidation de sa pension de retraite.

Entré dans le service de l'Octroi, le 1^{er} Avril 1889, M. Norel comptait, au 31 Août dernier, 28 ans et 5 mois de service, avec un traitement moyen de 3.000 fr. pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 7 des Statuts de la Caisse des Retraites, cette pension doit être calculée comme suit :



Pour 28 ans : 28/60 de 3.000 fr.	1.400 »
Pour 5 mois : 5/12 de 1/60 de 3.000 fr.	20 83
Total.	<u>1.420 83</u>

Vu le certificat de M. le Docteur Surmont, constatant que M. Norel se trouve dans l'impossibilité de continuer son service ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Nous vous prions, Messieurs, d'allouer à M. Norel, à partir du 1^{er} Septembre 1917, une pension de 1.420 fr. 83, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

De plus, nous vous proposons de lui accorder une gratification de départ égale à six mois de son traitement, soit 1.500 fr. à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire de l'Exercice 1917.

Adopté.

La séance est levée à quatre heures.

Charlotte
Cripe
Machon
at King
Rubeis by
Doubury
N. G. G. G.

Bandon
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.

Leah
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.

L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.
L. G. G. G.